

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2016

LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ, LE TERRORISME ET LEUR FINANCEMENT - (N° 3473)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL321

présenté par
Mme Capdevielle, rapporteure

ARTICLE 31

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« prononcées à son encontre »

les mots :

« auxquelles elle est soumise ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.